

**Compte rendu de séance**  
**Séance du 14 décembre 2020**

Le 14 décembre 2020 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle du Foyer rural, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

**Présents :** M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric  
**Excusées :** Mmes : BLOT Catherine, HUYGHUES DESPOINTES Charlotte

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation :** 09/12/2020

**Date d'affichage :** 09/12/2020

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture du MANS

**A été nommée secrétaire :** Mme GAUTIER Laurence

**Objets des délibérations**

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2020-72

Convention de mise à disposition de service - 2020-73

Ligne de trésorerie - 2020-74

Projet MULTICOMMERCE Régime TVA - 2020-75

Projet 1 arbre 1 naissance - 2020-76

Familles rurales Subventions Accueils de loisirs et périscolaire - 2020-77

Soutien de nos commerçants - 2020-78

Subventions aux organismes de formation d'apprentissage pour les jeunes crosmiérois - 2020-79

Acquisition parcelle AB19 - 2020-80

Numérotation des habitations et changement de nom des voies et lieux-dits - 2020-81

**Décisions prises dans le cadre des délégations au maire**

réf : 2020-72

NUMERO	NATURE	TITRES	OBJET	MONTANT
2020-53	DIA	-	21 rue des Charmes	-
2020-54	Devis	POLLENIZ	Participation Lutte contre les Rongeurs Aquatiques Envahissants	317 €
2020-55	Devis	DUPUY	Panneau de publicité du financement de l'étude géothermie par l'ADEME	70 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil municipal prend acte.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

## Convention de mise à disposition de service

réf : 2020-73

Le Maire propose au Conseil municipal la convention de mise à disposition de service qui prévoit que certaines tâches de la Communauté de Communes sont réalisées par les agents des communes membres. En contrepartie de ces missions, la Communauté de Communes du Pays Fléchois verse à chaque commune membre une participation forfaitaire de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour la mise à disposition de service pour une durée de 6 ans à compter du 1er juillet 2020.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

## Ligne de trésorerie

réf : 2020-74

Le Maire informe le Conseil municipal de l'existence d'une ligne de trésorerie de 200 000 €. Il précise qu'elle est inutilisée depuis 2016.

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à renouveler la ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant	Durée	Taux variable	Prélèvement des intérêts d'office	Commission d'engagement de trésorerie	Frais de dossier	Minimum de tirage	Déblocage des fonds	Calcul des intérêts
200 000 €	12 mois	Euribor 3 moyenné (index variable et flooré à 0 de septembre (-0,492) + 0,30% soit un taux minimum de 0,30%	Trimestriellement et à terme échu	0,20% l'an	Néant	7 600 € sans aucun frais de mise à disposition	Par le principe du crédit d'office	Sur 366 jours

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à signer la convention de renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € aux conditions présentées ci-dessus avec le Crédit Agricole.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

## Projet MULTICOMMERCE Régime TVA

réf : 2020-75

Le Maire informe le Conseil municipal que les dépenses liées au projet Multicommerce sont inéligibles au Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) car il s'agit d'un projet qui doit accueillir une épicerie et un bistrot (activités commerciales sujettes à la TVA) qui sera voué à la location.

Le Maire propose au Conseil municipal d'opter pour l'assujettissement du projet à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'opter pour l'assujettissement du projet MULTICOMMERCE à la TVA. L'objet étant de même nature, la déclaration est rattachée à l'existante pour le "local commercial" situé au 14 rue Nationale (code TVA "1").

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Projet 1 arbre 1 naissance**

réf : 2020-76

Le Maire informe le Conseil municipal que le projet 1 arbre 1 naissance pour l'année 2020 est réalisé le samedi 19 décembre au matin avec la plantation d'arbres fruitiers, pour constituer progressivement un double alignement d'arbres (une rangée d'arbres fruitiers et une rangée d'arbres d'essence locale), le long de la route du Cimetière au Stade municipal. A terme, 60 à 70 arbres seront plantés sur ce site. Un arbre est planté pour chaque naissance de 2020 (14 arbres) et pour un décès. Les familles concernées sont invitées à venir participer à la plantation d'un arbre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de la Région des Pays de la Loire pour financer le projet (jusqu'à 15 € par arbre).

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Familles rurales Subventions Accueils de loisirs et périscolaire**

réf : 2020-77

Le Maire informe le Conseil municipal que 2 subventions sont versées annuellement à l'Association Familles rurales de Bazouges-Cré-sur-Loir pour l'Accueil de loisirs et l'Accueil périscolaire de l'année précédente sur présentation d'un bilan financier réalisé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le Maire propose au Conseil municipal de verser, pour l'année 2019, des subventions identiques à l'an passé dans l'attente du bilan financier de la CAF soit :

- Pour l'Accueil de loisirs (mercredis et vacances) : 5 997,42 €
- Pour l'Accueil périscolaire : 3 506,61 €

L'Association doit également rembourser les frais de mise à disposition des agents municipaux pour l'Accueil périscolaire à hauteur de 10 562,39 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de verser les subventions ci-dessus à Familles rurales de Bazouges et de demander le remboursement des frais de mise à disposition des agents.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Soutien de nos commerçants**

réf : 2020-78

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'abandon de charge de loyer pour un commerçant locataire de la Mairie (Nuance coiffure).

Le Maire informe le Conseil municipal que le dossier de la Boulangerie de la Commune n'a pas été retenu par l'Assurance maladie car le budget alloué à la subvention Prévention COVID est épuisé. Or, la Boulangerie a effectué une dépense de 1016,50 € HT pour l'aménagement permettant le respect des consignes sanitaires liées au COVID19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à trouver une solution pour permettre à la Boulangerie de la Commune de percevoir une subvention de 762,38 € dans le cadre de son projet d'aménagement afin de respecter les consignes sanitaires liées au COVID19.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Subventions aux organismes de formation d'apprentissage pour les jeunes crosmiérois**

réf : 2020-79

Le Maire informe le Conseil municipal recevoir chaque année des demandes de participation aux frais de scolarité de jeunes habitants de la Commune en apprentissage (entre 50 € et 75 € par an et par enfant).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de ne pas répondre favorablement à ces demandes.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

## Acquisition parcelle AB19

réf : 2020-80

Le Maire informe le Conseil municipal sur le projet de liaison piétonne entre la rue Nationale et le lotissement de la Promenade en passant derrière le 26 rue Nationale (futur multicommerce).

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle AB19 de 122 m<sup>2</sup> pour 500 € hors frais de notaire et de choisir un géomètre pour réaliser un bornage.

Voici les devis reçus :

- Cabinet LOISEAU : 1 185 €
- Cabinet AIR&GEO : 980 €
- Vincent DURET : 535 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à réaliser les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle AB19 et choisit Vincent DURET comme géomètre pour ce dossier.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

## Numérotation des habitations et changement de nom des voies et lieux-dits

réf : 2020-81

Le Maire informe le Conseil municipal de la démarche de mise à jour des adresses dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Chaque adresse doit comprendre un numéro y compris les lieux-dits.

Les décisions relatives aux dénominations des voies relèvent du Conseil municipal.

Les décisions relatives à la numérotation des adresses relèvent du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de reporter le vote sur cette question à un prochain Conseil municipal. Chaque conseiller pourra faire un retour sur l'adressage suite à la distribution du bulletin municipal.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)**

Séance levée à 23H

En Mairie, le 31/12/2020

Le Maire

Jean-Yves DENIS

